



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AIN

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°01-2017-082

PUBLIÉ LE 16 MAI 2017

# Sommaire

## **01\_Pref\_Préfecture de l'Ain**

01-2017-05-16-002 - Arrêté de délégation de signature à Mme Marie-France PENIN,  
coordinatrice départementale dépenses (4 pages)

Page 3

01\_Pref\_Préfecture de l'Ain

01-2017-05-16-002

Arrêté de délégation de signature à Mme Marie-France  
PENIN, coordinatrice départementale dépenses



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AIN

Préfecture de l'Ain

Direction des ressources humaines et du patrimoine

Mission coordination du réseau juridique de l'État

Y:\DDMUTEMCRJE\DELEGATIONS DE SIGNATURE\PRÉFET M. Arnaud  
COCHET\ARRETES DE DELEGATION\ORDONNANCEMENT  
SECONDAIRE\Délegation OS 05 - Marie-France PENIN coord dptale dépenses..odt

**ARRETE**  
**portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire**  
**à Mme Marie-France PENIN,**  
**coordinatrice départementale dépenses**

**Le préfet de l'Ain,**

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de M. Arnaud COCHET, préfet de l'Ain,

Vu l'arrêté du 8 décembre 1993 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués,

Vu le protocole du 18 décembre 2013 portant contrat de service entre les préfectures de la région Rhône-Alpes, le centre de services partagés régional et le service facturier du bloc 1 et son avenant en date du 21 mai 2014 officialisant la mise en place d'une suppléance locale du coordinateur départemental dépenses,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

**ARRETE**

**Article 1er**

Délégation de signature permanente est donnée à Mme Marie-France PENIN, coordinatrice départementale dépenses à la préfecture de l'Ain, pour signer les ordres à payer relatifs aux dépenses traitées en flux 4 du ressort du service facturier de la direction régionale des finances publiques Rhône-Alpes dans le cadre de l'exécution des dépenses de l'État relevant des programmes énumérés dans le tableau annexé au présent arrêté.

### Article 2

Délégation de signature permanente est donnée à Mmes Véronique MARTIN, Marie-France PENIN, Sigrid PERDRIX, Aurélie LAGNIEU et Aurèle JAY et à M. Jean-Luc PONCET, pour constater les services faits dans l'application NEMO pour les dépenses imputées sur les programmes suivants :

148 (fonction publique), 176 (action sociale, police, fourrières), 207 (sécurité et éducation routières), 216 (action sociale et formation, conduite et pilotage des politiques de l'intérieur, contentieux), 303 (lutte contre l'immigration irrégulière), 307 (Administration territoriale), 333 (Moyens mutualisés des administrations déconcentrées, pour le centre de coût préfecture) et 724 (opérations immobilières déconcentrées)

### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-France PENIN, délégation est donnée à Mme Véronique MARTIN, coordinatrice départementale dépenses suppléante, pour signer les ordres à payer relatifs aux dépenses traitées en flux 4 du ressort du service facturier de la direction régionale des finances publiques Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de l'exécution des dépenses de l'État relevant des programmes énumérés dans le tableau annexé au présent arrêté.

### Article 4

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 10 novembre 2016.

### Article 5

Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise à M. le directeur régional des finances publiques et à M. le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône, qui sera notifié à Mmes Marie-France PENIN, Véronique MARTIN, Aurélie LAGNIEU, Sigrid PERDRIX et Aurèle JAY et à M. Jean-Luc PONCET et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Bourg-en-Bresse, le 16 mai 2017

Le préfet,

Arnaud COCHET

## ANNEXE :

LISTE DES PROGRAMMES POUR LESQUELS LA DELEGATION DE SIGNATURE DU COORDINATEUR  
DEPARTEMENTAL EST ATTRIBUEE

<b>Programmes</b>	<b>Intitulé des programmes</b>	<b>Ministères</b>
129 (MILDT)	Coordination du travail gouvernemental	Services du Premier Ministre
148	Fonction publique	Ministère de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique
161	Intervention des services opérationnels	Ministère de l'Intérieur
207	Sécurité et éducation routières	Ministère de l'Intérieur
216 (action sociale)	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	Ministère de l'Intérieur
216 (contentieux)	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	Ministère de l'Intérieur
216 (formation)	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	Ministère de l'Intérieur
232	Vie politique, culturelle et associative	Ministère de l'Intérieur
307	Administration territoriale	Ministère de l'Intérieur
333 pour le centre de coût préfecture	Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	Services du Premier ministre
724	Opérations immobilières déconcentrées	Ministère de l'économie et des finances
Fonds Européens	FEDER régional 2000-2006 et 2007-2013 (compétitivité et emploi)	Géré par le Ministère de l'intérieur
	FEDER coopération territoriale européenne (international-alpine space) 2000-2006 et 2007-2013	Géré par le Ministère de l'intérieur
	FEDER plan Rhône (pluri régional)	Géré par le Ministère de l'intérieur
	FEDER : objectif compétitivité régionale et emploi (2007-2013)	Géré par le Ministère de l'intérieur

**Vu pour rester annexé à l'arrêté portant délégation de signature à Mme Marie-France PENIN**

